

COMMUNIQUE DE PRESSE

ST 12041/14

PRESSE 412

Bruxelles, 20 juillet 2014

L'Union européenne prolonge l'allègement des sanctions en faveur de l'Iran

Le Conseil a prolongé ce jour, jusqu'au 24 novembre, la suspension des mesures restrictives précisées dans le plan d'action conjoint adopté d'un commun accord par l'Iran et l'E3/UE+3 le 24 novembre 2013.

Tandis que les autres mesures restrictives de l'Union restent en vigueur, la suspension permet les prestations d'assurances et de transport liées aux ventes de pétrole brut iranien aux clients actuels; l'importation, l'achat ou le transport de produits pétrochimiques iraniens ainsi que le commerce de l'or et des métaux précieux avec le gouvernement iranien et ses organismes publics. Le relèvement des seuils d'autorisation en matière de transferts financiers à destination et en provenance de l'Iran reste lui aussi d'application.

Les actes juridiques seront publiés au Journal officiel plus tard dans la journée.

Pour en savoir plus:

[Déclaration conjointe de la Haute Représentante et du ministre iranien des affaires étrangères](#)

[Fiche d'information sur le plan d'action conjoint](#)

[Fiche d'information sur l'Union européenne et l'Iran](#)

[Fiche d'information sur les mesures restrictives de l'UE](#)